

## **Organismes de recherche ou futures agences d'intérim pour les universités ?**

**Après le vote de la loi dite « Pacte pour la recherche » et celle « relative aux libertés et responsabilités des universités », le rôle des organismes de recherche est remis en question. En effet, le discours du candidat et aujourd'hui du président Nicolas Sarkozy est clair : les organismes de recherche doivent renforcer leur rôle d'agences de moyen. Le schéma stratégique du CNRS dit Horizon 2020 se situe dans ce contexte, et les autres organismes s'y préparent (INSERM, INRA, IRD).**

*Patrick Monfort, membre du bureau national du SNCS, élu au conseil d'administration du CNRS*

Une nouvelle version de l'introduction au schéma stratégique du CNRS vient d'être présentée au groupe de travail du conseil d'administration du CNRS. Cette version qui pourrait bien être définitive est claire sur le fond : le CNRS n'est plus un opérateur de recherche, ce sont les universités et elles seules qui doivent prendre ce rôle.

Le Comité national perd sa mission d'évaluation des équipes et des laboratoires au profit de l'AERES. Il garde – pour le moment – sa mission d'évaluation des chercheurs – recrutement et promotion –, et d'analyse de la conjoncture et de la prospective scientifique. Cela est illusoire car le recrutement ainsi que la conjoncture et la prospective ne peuvent que s'appuyer sur l'évaluation des équipes qui dépassent par leur composition les seuls chercheurs du CNRS.

Le projet du CNRS s'appuie sur l'ANR en tant qu'agence de financement, et souhaite le renforcement des financements par appel à projets. Il reconnaît ainsi que l'organisme n'a plus les moyens de sa politique scientifique, si tant est qu'il ait à l'avenir la capacité de la définir. Le CNRS affirme qu'il se consacrera au financement de projets à risque. Mais qui peut prétendre définir de tels projets ?

Enfin, le CNRS se situe dans le contexte de la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités), en considérant que les universités vont se renforcer notamment par la mise en place de nouvelles structures comme les RTRA et les PRES.

Ce renforcement reste sous la houlette du ministère dans le cadre de partenariat entre l'État, les universités et le CNRS. Dans ce cadre, l'autonomie est bien illusoire pour les universités et le CNRS soumis à des critères d'évaluation basés sur des indicateurs dont on connaît les biais.

Le CNRS réaffirme ainsi son évolution vers la fonction d'agence de moyens par le développement de partenariats et la mise en réseau des acteurs et des moyens de la recherche. Or les seuls moyens qui restent à sa disposition sont les personnels chercheurs et ITA, et les grands équipements dont il assurera la maintenance.

Le schéma stratégique rappelle les trois missions du CNRS définies dans le décret de 1982 : évaluer, effectuer et faire effectuer des recherches. Il les décline dans l'ordre inverse en ne mettant en avant que la mission faire effectuer des recherches. Ainsi le CNRS devient bien une agence d'intérim pour ses partenaires, les universités. Il lui reste le rôle d'affecter ses personnels chercheurs et ITA dans les laboratoires gérés par les universités. Et la ministre de la Recherche affirme qu'il n'est pas question d'affecter les personnels des organismes de recherche dans les universités !

Ce projet pour le CNRS et les autres organismes de recherche est néfaste pour la recherche française. Il se situe dans une vision à court terme et utilitariste de la recherche considérant que les organismes doivent aider les entreprises en difficulté et à la création d'emplois.

L'innovation et le transfert vers les entreprises doivent bien sûr se développer. Ce n'est pas en effilochant notre tissu de recherche dans un contexte où les universités ont à faire face à la massification des enseignements et à la mise en place de nouvelles filières de formation, et à la gestion de locaux délaissés par l'État depuis des années, que nous maintiendrons notre recherche au plus haut niveau international !

Alors l'horizon 2020 du CNRS comme de l'ensemble de la recherche française est bien sombre. Le SNCS appelle la communauté scientifique à bien analyser la situation et à réagir en conséquence.